







Cahier des charges de la micro-filière "Biodiversités Maraîchines"

Version du 5 avril 2022

Sommaire

1	Cahier des charges de la micro-filière	2
2	Fondamentaux de la micro-filière	.6
	2.1 Contexte et raison d'être	.6
	2.2 Gouvernance et principes de fonctionnement	7
	2.3 Le Dialogue Permanent pour la Nature (DPN)	7
3	Catalogue de pratiques favorables à la biodiversité sauvage dans les élevages d'herbivores	8

1 Cahier des charges de la micro-filière

Ce chapitre constitue la partie réglementaire de ce document. Certains points du tableau d'engagements (marqué d'un astérisque) font l'objet d'une explication dans la page qui suit. L'éleveur qui s'engage dans la micro-filière doit signer cette partie réglementaire tous les ans à l'occasion de l'assemblée des éleveurs.

Le **groupe de pilotage**, en cas de non respect des engagements, examine les points de non conformité en réunion, puis informe l'éleveur par téléphone puis par courrier.

Après discussion, l'éleveur pourra être exclu de la micro-filière, et l'association Maraîchine sera prévenue car la non-conformité engage gravement l'image de la micro-filière, de l'association Maraîchine, de la LPO Vendée ou des magasins Biocoop.

Thématique	Engagement	Point de suivi
	Répondre aux sollicitations du secrétariat (par mail ou téléphone) dans un délai de 6 jours	Mails, appels ou messages téléphoniques
	Vente en Biocoop : respecter le principe de la demi-carcasse*	Calendrier
	Dans le cadre de la vente au détail (restaurants et cantines), accepter de reprendre jusqu'au 30 kg de viande en cas d'invendus*	Tableau de ventes
Calendrier d'approvisionnement	Respecter les créneaux de calendrier (pas d'annulation sauf cas de force majeure)*. En cas d'annulation, prévenir le secrétariat : • 2 mois avant la livraison pour les gros bovins • 6 semaines avant la livraison pour les broutards	Bon fonctionnement du calendrier (pas de rupture d'approvisionnement)
	Respecter le délai de ressuyage en abattoir : 7 à 10 jours pour les gros bovins et 3 jours pour les veaux	Date d'abattage / date de livraison
	Respecter les dates de livraison prévues en biocoop	Livraison en Biocoop
	Accueillir une visite régulière dans sa ferme (au rythme* défini par le groupe de pilotage)	Réalisation de la visite
Dialogue Permanent	Fournir le parcellaire de sa ferme à la demande de l'animatrice LPO, au format SIG (ou fournir ses identifiants Telepac pour qu'elle puisse le télécharger)	Parcellaire disponible avant la visite de ferme
pour la Nature	Participer à une visite chez un autre éleveur par an	Réalisation de la visite (liste des participants inscrit sur les compterendus)
	Participer à la Commission de Progrès Biodiversité (CPB) qui concerne sa ferme, et si possible à celle qui concerne le collègue visité	Présence aux CPB (feuilles d'émargement)

Thématique	Engagement	Point de suivi
Formations	Participer à une formation* au moins une fois tous les 2 ans (parmi les formations organisées dans le cadre de la micro-filière)	١
Valorisation de la micro-filière	Participer aux actions de communication* sur la micro-filière au moins une fois tous les 2 ans	Liste des participants aux évènementiels
	S'assurer que la bête est bio ou sous mention Nature & Progrès	Fournir un certificat avec la facture
Qualité de l'animal / de la viande	Engraissement – conformation – couleur : Pas d'exigence* sinon un état d'engraissement de 2 minimum pour les veaux et 3 pour les gros bovins	Ticket de pesée
	Fournir au secrétariat le ticket de pesée ou les codes interbev, une photo de la bête avant son départ pour l'abattoir et des éléments sur la façon dont elle a été nourrie*	Réception des éléments par le secrétariat
Respect des autres règles de référencement Biocoop	- Fermes 100 % bio ou conversion ou Nature & Progrès - Alimentation 100 % bio et 100 % origine France, 80 % venant de la ferme - Animaux nés en bio ou pendant la période de conversion ou en Nature & Progrès* - 0 % caillebotis	Dialogue Permanent pour la Nature,
	Fournir au secrétariat les informations sur la date et le lieu de naissance de l'animal	Réception des éléments par le secrétariat
Rappel réglementaire	- les veaux doivent avoir moins de 8 mois le jour de l'abattage	dates de naissance des veaux

Conditions financières en cas de non respect du cahier des charges

- En cas de non respect des délais d'annulation (2 mois avant la livraison pour les gros bovins, 6 semaines avant la livraison pour les veaux), les éleveurs concernés feront l'objet d'une retenue forfaitaire de 35 cts par kilo de carcasse sur le prochain animal programmé au calendrier (veau ou vache).
- En cas de retard de livraison, les élevages concernés feront l'objet d'une retenue forfaitaire de 35 cts par kilo de carcasse sur l'animal livré.
- En cas de non respect des exigences du cahier des charges en termes d'engraissement, c'està-dire un état d'engraissement de 2 minimum pour les veaux et 3 pour les gros bovins, les éleveurs concernés feront l'objet d'une retenue forfaitaire de :
 - 0,50 € par kilo de carcasse sur l'animal concerné (pour les gros bovins dont la note d'engraissement est 2)
 - 1 euro par kilo de carcasse sur l'animal concerné (pour les gros bovins ou les veaux dont la note d'engraissement est 1)
- Ces retenues forfaitaires serviront au fonctionnement global de la microfilière. Elles seront gérées collectivement par le **groupe de pilotage**, chaque cas y sera examiné.

En plus de la pénalité versée, les magasins Biocoop pourront négocier le prix avec l'éleveur en fonction des problèmes et pertes constatés (état d'engraissement non respecté, problème sur la viande qui la rend non vendable, veau de plus de 8 mois, retard de livraison engendrant des difficultés de gestion...).

Points d'explication du cahier des charges

- * Respecter le principe de la demi-carcasse (Biocoop) et accepter de reprendre jusqu'à 30 kg sur les veaux qui partent en resto-cantines : ces points aident à la robustesse et à la consolidation de la micro-filière (facilitation de l'exercice de l'équilibre matière).
- * Respecter les calendriers : le non respect des engagements sur le calendrier est problématique pour le bon fonctionnement de la micro-filière (trouver de la viande au dernier moment pour éviter les ruptures d'approvisionnement est compliqué, dans un contexte où 100 % des éleveurs font de la vente directe), et pour le fonctionnement des rayons boucherie. Le non respect du calendrier pourra (en plus d'être un point de non conformité) nous amener à favoriser d'autres éleveurs la fois suivante.
- * Visites de ferme : la fréquence sera la même pour toutes les fermes. Cependant, les visites exigées par d'autres démarches (Nature & Progrès, GIEE, Collectif Court Circuit) seront mutualisées avec la visite de la micro-filière biodiversités maraîchines.
- * Formations : les propositions des éleveurs sont les bienvenues. Ces formations concernent les sujets pouvant avoir un impact direct ou indirect sur la biodiversité (biodiversité sauvage, bien-être animal, traitements vétérinaires, conformation et engraissement...).
- * Valorisation de la micro-filière : les actions de communication dont il est fait mention dans le tableau sont les suivantes : animations en Biocoop, participation à des fêtes, des colloques, des séminaires, des visites de ferme grand public... où la micro-filière est présentée.
- * Qualité de la viande : le rendement est un critère recherché par l'industrie de la viande avec des conséquences négatives sur la santé des animaux, de l'environnement et des consommateurs (risque de césarienne, usage fréquent des antibiotiques, sensibilité aux maladies, mortalité postpartum, réduction de la longévite, etc.). En conséquence, la micro-filière biodiversités maraîchines cherche à privilégier la diffusion des savoirs faire des éleveurs, des transformateurs, diffuseurs et cuisiniers pour consommer avec plaisir des animaux mixtes avec une vie heureuse dans des paysages diversifiés.

Aucune exigence d'âge (hormis les veaux dont l'âge ne doit pas dépasser 8 mois le jour de l'abattage) ou de rendement carcasse n'est souhaitable. Les animaux bien élevés peuvent vivre longtemps en bonne santé en dehors des exigences de performances maximales (rendement notamment).

Seul un niveau d'engraissement reflétant les compétences de l'éleveur dans la conduite du pâturage sans impact sur son autonomie est donc exigé.

- * Fournir des éléments sur l'état de l'animal (ticket de pesée ou codes interbev, photo, alimentation): ceci nous permettra d'avoir un référentiel général sur l'état d'engraissement des maraîchines en fonction de leur alimentation, dans le cadre de la réflexion sur la qualité de la viande (voir ci-dessus).
- * Animaux nés en bio ou conversion ou Nature & Progrès : ce point est une préconisation et un axe d'amélioration du cahier des charges "Paysan.nes associé.es" de Biocoop. Compte-tenu de la spécificité de la race (longévité et petits effectifs), qui fait qu'un certain nombre de bovins adultes ne sont pas nés en bio, la micro-filière se donne 5 ans pour respecter ce point sur les gros bovins.

Contribution financière des éleveurs au fonctionnement de la micro-filière

Les éleveurs contribuent au fonctionnement de la micro-filière à hauteur de 0,50 €/kg de carcasse vendu. Le fonctionnement correspond au travail d'animation de la filière (calendriers d'approvisionnement, préparation et animation des réunions du groupe de pilotage et de l'assemblée des éleveurs, identification des points de blocage et de non conformité, mise en forme des outils de communication, organisation des DPN, des formations et recherches de financements).

Nouveaux débouchés : règles de priorité

Dans le cadre de l'ouverture de la micro-filière à de nouveaux distributeurs (restaurants, restauration collective, magasins), les règles suivantes s'appliquent :

- un nouveau débouché est considéré comme nouveau à partir du moment où 2 commandes sont passées par la micro-filière ;
- l'éleveur apporteur de ce débouché devra s'engager à rencontrer le client (avec l'animatrice si besoin) pour lui expliquer les valeurs et le fonctionnement de la micro-filière ;
- l'éleveur apporteur du débouché est prioritaire. S'il ne peut pas satisfaire la demande, les besoins sont complétés avec les autres éleveurs selon les règles classiques du calendrier. Cette règle de priorité est valable pour une durée indéterminée (jusqu'à ce que l'éleveur concerné arrête son activité, ou sorte de la micro-filière, ou souhaite arrêter d'être prioritaire).

Je soussigné.e			, €	éleveur.se	enga	agé.e	e dan	s la
micro-filière biodiversités maraîchines,	, reconnais	avoir	pris	connaissa	ance	du (cahier	des
charges et m'engage à le respecter.								
Fait à	le							
Signature								

2 Fondamentaux de la micro-filière

2.1 Contexte et raison d'être

Ce document a été élaboré par la LPO Vendée, les magasins Biocoop Maraîchine (Challans) et Grain de Sel (Saint-Hilaire-de-Riez) et l'Association pour la valorisation de la race bovine maraîchine et des prairies humides ("Association Maraîchine" dans les paragraphes qui suivent).

Il est le document cadre de l'organisation collective, nommée "micro-filière biodiversités maraîchines", d'approvisionnement des boucheries de détail des 2 biocoop en viande bovine maraîchine, de restaurants et de restauration collective.

La micro-filière s'appuie sur des valeurs fondamentales qui sont la défense des biodiversités sauvage et domestique, l'accompagnement de l'agriculture artisanale, le progrès collectif, le suivi dans le temps, la solidarité.

Elle cherche à privilégier la diffusion et l'échange des savoirs faire entre éleveurs, transformateurs, distributeurs et cuisiniers pour consommer des animaux mixtes naturellement en bonne santé, contribuant à la diversité des paysages et à l'amélioration des biodiversités.

La micro-filière accompagne une différenciation au sein des agricultures biologiques, motivée entre autres par la recherche d'une alternative à l'industrialisation de l'agriculture biologique.

L'objectif est de participer à enrayer le déclin de la biodiversité sauvage, dans un esprit systémique et de changements sociétaux, c'est pourquoi les questions de consommation d'énergie, de transport, de soin aux animaux et sociétales sont aussi abordées.

Le cahier des charges a vocation à évoluer au fur et à mesure de l'avancée de la démarche collective, mais aussi pour sa diffusion dans d'autres territoires et pour d'autres types d'activités agricoles.

Il constitue un complément aux cahiers des charges de l'Agriculture Biologique, de Nature et Progrès et des autres démarches de certification ou de garantie participative.

Il ne pourra être utilisé en dehors de la micro-filière Biodiversités Maraîchines qu'après accord des 3 partenaires, afin d'éviter un affichage environnemental positif par une agriculture utilisant des biocides ou des OGM. Le respect des principes de l'agriculture biologique est en effet une condition nécessaire (mais non suffisante) pour reconquérir la perte de biodiversité liée à l'agriculture.

Sa mise en œuvre s'inspire de la démarche initiée en France par Nature et Progrès, au travers des Systèmes Participatifs de Garantie. La micro-filière associe paysans, consommateurs et naturalistes.

Elle repose sur la participation, la consultation ou les valeurs fondamentales d'organisations engagées dans 5 piliers complémentaires :

- Pilier 1 défense et promotion de la biodiversité domestique : Conservatoires régionaux des races locales (et associations affiliées)
- Pilier 2 défense et promotion de la biodiversité sauvage : association de protection de la nature et de l'environnement, gestionnaires d'espaces naturels
- Pilier 3 économies d'énergie : SCOPELA et réseau Pâtur'ajuste
- Pilier 4 bien-être animal : collectif national pour l'abattage à la ferme et associations proches de ces valeurs, AALVie
- Pilier 5 implication des consommateurs citoyens avec les producteurs : Nature et Progrès, associations locales de consommateurs

2.2 Gouvernance et principes de fonctionnement

Les missions et prérogatives de chacune des structures fondatrices de la micro-filière font l'objet d'une convention de partenariat.

Les grands principes de fonctionnement de la micro-filière sont les suivants :

- un groupe de pilotage, composé de 2 représentants des Biocoop, 2 représentants de l'Association Maraîchine, 2 représentants de la LPO Vendée (et éventuellement leurs suppléants), est chargé de s'assurer de la mise en œuvre des actions, de définir les règles d'approvisionnement et de mise en œuvre des démarches de progrès pour la biodiversité, de recueillir les suggestions, incompréhensions ou points de désaccord de l'assemblée des éleveurs, de proposer des solutions pour supprimer les points de blocage et de non conformité, développer la démarche, mettre à jour le document cadre, envisager les règles de fonctionnement pour les nouveaux débouchés. Des personnes extérieures peuvent être invitées aux réunions du groupe de pilotage.
- l'animation de la micro-filière est assurée par les salariés de la LPO Vendée. Afin que la biodiversité sauvage reste une priorité dans les élevages, elle est l'interlocutrice privilégiée des éleveurs. Elle est chargée du calendrier d'approvisionnement, de l'animation des réunions du groupe de pilotage et de l'assemblée des éleveurs, de l'identification des points de blocage et de non conformité, de la mise en forme des outils de communication, de l'organisation des DPN¹ (visites de ferme et CPB²), des formations et des recherches de financements.
- L'assemblée des éleveurs, composée de tous les éleveurs participants et des membres du groupe de pilotage, a un rôle consultatif, d'alerte en cas d'incompréhension ou de désaccord. Elle peut proposer des idées au groupe de pilotage. Elle se réunit au moins une fois par an.

2.3 Le Dialogue Permanent pour la Nature (DPN)

Le Dialogue Permanent pour la Nature (DPN) est l'outil d'échange entre éleveurs, naturalistes et autres citoyens et de progrès collectif sur les questions de biodiversité sauvage.

Le DPN se fait en 2 temps : une visite de ferme et une restitution en Commission Progrès Biodiversité (CPB). Les détails de son fonctionnement sont les suivants :

- une visite de ferme participative est réalisée, annuellement ou à la fréquence déterminée par le **groupe de pilotage** de la micro-filière (*cf.* chapitre 2), chez chaque éleveur. Le calendrier des visites est géré par le **secrétariat** de la micro-filière, avec la contribution des éleveurs ;
- les participants à chaque visite de ferme sont (au moins) : l'éleveur visité, un autre éleveur, un consommateur (qui peut être naturaliste ou non). A chaque visite d'une même ferme la composition du groupe change ;
- la visite est réalisée avec 2 outils : le catalogue de bonnes pratiques (qui figure dans la 3^e partie de ce document) et la trame d'enquête ;
- un compte-rendu provisoire de visite est établi par l'équipe d'enquêteurs, ce compte-rendu de 2 pages contient *a minima* un rapide descriptif de la ferme (page 1) et, sur la base d'une boussole "NESO", les sujets et/ou propositions à discuter en Commission Progrès Biodiversité (CPB);
- une Commission Progrès Biodiversité (CPB) est réunie après une dizaine de visites de fermes.
 Son organisation est gérée par le secrétariat de la micro-filière. Cette CPB est composée de toutes les personnes ayant participé à des visites (enquêtés et enquêteurs). Un naturaliste est également présent lors de la CPB, ainsi que le secrétariat. Les membres du groupe de pilotage sont invités;
- les sujets et/ou propositions du compte-rendu provisoire sont présentés par l'un des enquêteurs lors de la CPB (Commission Progrès Biodiversité). Ces sujets et propositions sont partagés, discutés et validés par les membres de la CPB, puis reportés sur un compte-rendu définitif qui servira de discussion lors des visites suivantes.

¹ Dialogue Permanent pour la Nature

² Commission de Progrès Biodiversité

3 Catalogue de pratiques favorables à la biodiversité sauvage dans les élevages d'herbivores

Le groupe d'éleveurs, de distributeurs et de naturalistes qui a construit ce catalogue souhaite qu'il ne soit pas un cahier des charges obligatoires mais qu'il apporte des sujets de discussion pour un progrès collectif et pérenne, vers une meilleure intégration de la biodiversité sauvage dans les fermes.

Ainsi, les dates et les surfaces figurent pour indication, elles peuvent être discutées sur le terrain, dans la mesure où l'objectif de progrès est rempli et la modification justifiée.

Itinéraires techniques (= pratiques d'élevage)

Piliers concernés	Actions favorables	Intérêts de ces actions pour la biodiversité
1	Choix des races d'herbivores Les éleveurs choisissent de préférence des races qui sont concernées par les activités des conservatoires et associations de conservation des races locales	Les races locales à petits effectifs ont co-évolué avec les paysans et les paysages, pendant plusieurs siècles, sans intrants (ni énergie fossile ni pesticides ni engrais), elles sont donc particulièrement adaptées aux milieux semi-naturels de leur territoire d'origine et à la végétation spontanée. Elles ont en outre un fort intérêt pour les dynamiques collectives, les échanges sur les pratiques, la vente directe (bon outil de médiation pour le grand public). Attention : l'élevage de races locales à petits effectifs n'est pas une condition suffisante pour protéger la biodiversité.
1, 2, 3, 4	Ration alimentaire annuelle des animaux Optimiser les pratiques pastorales pour réduire la mécanisation. Le pourcentage de végétation spontanée* sur pied dans la ration annuelle totale (calculée en UF et non en masse d'aliments) des animaux est maximale, objectif : 60 % L'enrubannage et l'ensilage doivent être évités. * végétation non cultivée (ni labour ni semis) : prairie naturelle, autres végétations naturelles (arbres, herbiers des fossés et marais asséchés en fin d'été, roselières, joncs, carex et scirpes, buissons, bruyères, fourrés d'ajoncs, etc), également les	Outre les économies d'énergies et l'amélioration du bilan carbone (consommation de pétrole et énergie grise nécessaire à la fabrication des engins), cette mesure est très intéressante pour la biodiversité sauvage, bien plus que les retards de fauche. Elle permet en effet de réduire au minimum les surfaces fauchées (certains éleveurs avec des démarches très abouties parviennent à s'en passer totalement). Les surfaces retirées de la fauche ne sont pas utilisées avant juillet, août ou septembre, la faune nichant au sol, visée par les retards de fauche, trouve par conséquent toutes les conditions pour se reproduire. La majorité des plantes et invertébrés peuvent mener à bien des cycles biologiques complets. Par ailleurs, le prélèvement de la végétation par le troupeau est moins brutal que celui des machines de récolte (pas de prélèvement total). Reste la question des prairies oligotrophes* et pelouses dont la végétation ne supporte pas le pâturage : des prescriptions particulières pourront être apportées par les naturalistes afin

Piliers concernés	Actions favorables	Intérêts de ces actions pour la biodiversité
	ressources complémentaires (fruits tombés des arbres, glands). Les prairies temporaires ne sont pas considérées comme de la végétation spontanée	de réserver certaines parcelles à l'usage exclusif de la fauche ou à préciser des modalités particulières de pâturage (temps de pâturage très court avec chargement élevé, période précise). Dans tous les cas, ces préconisations ne pourront concerner plus de 20 % de la SAU de la ferme sauf volonté supérieure de la part de l'éleveur.
	NB: cet engagement est à mettre en relation avec le chargement annuel moyen sur l'exploitation. Ce chargement (calculé sur la surface prairies naturelles + prairies temporaires + luzernes) doit être adapté le plus possible à la capacité du milieu à produire de l'alimentation sans intrants (engrais et pétrole). Dans les zones atlantiques, ceci correspond à un chargement inférieur à 1 UGB/ha (exemple : si l'on considère qu'une prairie naturelle produit, sans intrants, 3,5 tonnes de matière sèche à l'hectare et qu'une vache d'1 UGB consomme 5 tonnes de matière sèche par an, le chargement à ne pas dépasser est 0,7 UGB/ha). Par ailleurs, le réseau Pâtur'ajuste et Scopela sont des ressources intéressantes de formation sur ces questions pour les éleveurs.	*prairies naturelles pauvres en nutriments, du fait des conditions de sol ou de climat, souvent très intéressantes du point de vue botanique et entomologique
1, 2, 3, 4	Durée de pâturage / alimentation naturelle des veaux Du 1 ^{er} mai au 15 novembre*, les animaux consomment au maximum de la végétation spontanée sur pied ou du lait maternel, y compris pour la finition. Objectif: max 6 kg/j par vache pendant la période d'affouragement Du 15 novembre au 1 ^{er} mai*, les animaux peuvent consommer des fourrages, composés prioritairement de végétation spontanée sèche. Les aliments issus de cultures** seront issus de la ferme ou des fermes voisines (moins de 30 km), dans la limite de 20 %	Pour la biodiversité sauvage : l'alimentation à base de végétation sur pied implique de grandes surface d'espaces semi naturels ou naturels, sans labour (prairies naturelles, parcours, etc.). Ces éléments paysagers sont les supports d'une vie sauvage riche et diversifiée. La culture et le labour sont des activités traumatisantes pour la vie sauvage, le cycle de l'eau et les paysages, ils doivent être limités. Pour les économies d'énergie : plus la durée du pâturage extérieur est longue, moins il faut d'énergie pour récolter du fourrage ou de l'aliment. La récolte de fourrage et les cultures consomment des énergies fossiles et émettent des gaz à effet de serre, de même que la fabrication des engins agricoles et des bâches plastiques nécessaires à l'enrubannage et à l'ensilage. L'énergie solaire et la photosynthèse sont plus efficaces et naturelles pour
	maximum des besoins UF des animaux.	fabriquer de la viande que l'énergie fossile. L'énergie fossile doit être réservée à la mécanisation pour les cultures consommées

Piliers concernés	Actions favorables	Intérêts de ces actions pour la biodiversité
	L'enrubannage et l'ensilage doivent être évités. *à adapter selon les conditions et les échanges sur le terrain ** la prairie temporaire et la luzerne sont considérées comme des cultures	directement par les humains, les herbivores étant des intermédiaires avec des rendements énergétiques très faibles. Pour le respect du vivant et la production de viande: L'élevage moderne (depuis le milieu du 19e siècle) a introduit des aliments riches en sucres et en azote dans la nourriture du bétail afin d'améliorer ses "performances". La tendreté et le rendement sont les premiers critères recherchés par l'industrie de la viande avec des conséquences négatives sur l'environnement, la santé des animaux et des consommateurs (césariennes fréquentes, utilisation d'antibiotiques, sensibilité aux maladies, mortalité postpartum, réduction de la longévité, etc.). Outre les questions énergétiques évoquées ci-dessus, cette alimentation riche a aussi des conséquences négatives en termes de qualité nutritionnelle de la viande produite (inversion des rapports oméga 3 et 6 notamment). Les animaux bien élevés peuvent vivre longtemps en bonne santé en dehors des exigences de performances maximales (rendement notamment).
1, 4	Soins des animaux (1) L'écornage est interdit. La castration et le bouclage des naseaux sont fortement déconseillés (objectif : 0 castration)	Pour le respect du vivant et les liens avec les consommateurs : La documentation sur le traumatisme et la souffrance provoqués par les amputations, les mutilations, le transport des animaux et les conditions d'accueil, de contention, de circulation et de mise à mort dans certains abattoirs est fournie. Étant donnée la prise de conscience grandissante de la société
3, 4, 5	Abattage L'éleveur contribue aux mobilisations sur l'abattage de proximité. Il participe aux activités des associations et groupements mobilisés pour la reconnaissance de l'abattage à la ferme. Il utilise le système s'il existe : la mise à mort doit se faire si possible sur le lieu de l'élevage (au pâturage ou à l'étable) et dans tous les cas en évitant les changements brutaux de situations. Objectif : né, élevé et abattu à la ferme	sur ces questions de bien être animal, il paraît évident que cette démarche de différenciation de l'agriculture biologique vers une plus grande prise en compte du vivant doit être prise en compte, notamment une mise à mort la moins traumatisante possible pour les animaux. Pour les économies d'énergie : les mutilations et le transport des animaux consomment des énergies fossiles.
2, 3, 4	Soins aux animaux (2) L'éleveur se forme aux techniques alternatives de soin des animaux afin de limiter les traitements allopathiques (une formation tous les 2 ans)	Pour la biodiversité sauvage : les antiparasitaires allopathiques sont rémanents et détruisent une partie de la faune invertébrée, dont les coléoptères qui se nourrissent dans les bouses, eux-mêmes la proie d'un certain nombre d'insectivores (oiseaux, chauves-souris, micro-mammifères carnivores). Les antiparasitaires participent donc à la disparition des insectes. L'acquisition de compétences est une manière de garantir une orientation d'élevage bien

Piliers concernés	Actions favorables	Intérêts de ces actions pour la biodiversité
	Les personnes qui réalisent la visite de ferme du DPN peuvent attirer l'attention sur l'état général de santé du troupeau (blessures, trop de maigreur), en prenant en compte les conditions saisonnières et l'historique des animaux.	plus solide et satisfaisante que la contrainte réglementaire. Par ailleurs, l'offre en formation sur ce sujet est très importante auprès des GAB, associations d'éleveurs, chambres d'agriculture, instituts techniques, GIEE, etc. Elle est souvent gratuite pour l'éleveur car prise en charge par le VIVEA. Ces formations sont d'autant plus importantes qu'elles se font entre éleveurs curieux pour ces démarches avec un effet d'entraînement
4	Soins aux animaux (3) Ne pas dépasser l'effectif de 30 UGB à la reproduction par travailleur sur l'élevage (tous animaux confondus, même les non-herbivores)	Cette mesure vise à assurer la possibilité d'un suivi individuel pour chaque animal
2, 4	Soins aux animaux (4) Privilégier l'eau des ruisseaux et des mares plutôt que l'eau potable du réseau pour l'abreuvement des animaux	Cette mesure vise l'amélioration du bilan carbone des fermes (énergie grise dépensée pour l'alimentation en eau potable).

Gestion des éléments de paysage (= infrastructures agroécologiques)

Piliers concernés	Actions favorables	Intérêts de ces actions pour la biodiversité
2, 4	Sur la base des conclusions du DPN, l'éleveur participe à l'amélioration des éléments paysagers générateurs de biodiversité sauvage dans sa ferme (=infrastructures agro-écologiques dans le vocabulaire PAC). Les éléments suivants constituent un guide de lecture, ne sont pas exhaustifs et seront adaptés lors des visites de terrain. L'un des objectif est de laisser une place à la nature sauvage dans la ferme (conservation de 1% de la SAU sans aucune intervention dans l'année, cette surface pouvant être tournante ou non).	encore existantes, le drainage des prairies (y compris le drainage de surface) ne permet pas de conserver les prairies naturelles diversifiées et uniques à ces marais. Le maintien d'eau

Exemples de mesures spécifiques à toutes les zones de marais atlantiques (doux, salé, ouvert ou arboré)

- maintien en eau de 10% de la surface jusqu'au 1^{er} avril (si la topographie le permet, des travaux d'aménagement simples peuvent être réalisés).
- pas de drainage (ni rigole ni drain),
- protection des roselières contre le pâturage au printemps (et/ou plantation de roselières),
- conservation des mares / reprofilage si nécessaire
- conservation de la végétation des fossés et des bords de fossés
- création de mares
- zones de libre évolution (création naturelle de buissons)

Les **zones non pâturées et non fauchées** sont importantes pour un certain nombre d'espèces qui deviennent rares en raison de la disparition des buissons, des ronciers, des "mauvaises herbes". Elles peuvent être intéressantes pour les rapaces nicheurs au sol (Hibou des marais, Busards).

Les **mares** ont pendant longtemps servi d'abreuvoirs aux animaux. Avec l'intensification des pratiques agricoles elles ont été comblées, entraînant la disparition d'un grand nombre de plantes, d'amphibiens et d'invertébrés.

Exemples de mesures spécifiques aux dans les zones de marais salé

- conservation des marais en eau salée (pas de passage en eau douce)
- conservation de la végétation halophile* de bordure
- pas de plantation d'arbres
- possibilité de réaliser des petits aménagements type îlot de nidification
- *qui aime le sel (salicornes, soude, obione, aster)

Les **zones salées** sont une source très importante de diversité floristique et faunistique, et elles sont rares à l'échelle de l'Europe. La végétation halophile (=des zones salées) peut constituer une ressource fourragère intéressante, beaucoup des plantes halophiles étant tardives ou ayant un cycle très long.

Les animaux y trouvent aussi un apport en sel (donc pas besoin de pierres à sel). Les paysages de marais salé sont très ouverts, ce qui permet à tout un cortège d'oiseaux de nicher au sol tout en ayant la capacité de voir arriver les prédateurs. La plantation d'arbres dénature ces paysages uniques et favorise les prédateurs.

Exemples de mesures spécifiques aux zones de marais doux et/ou arborés

- conservation ou plantation de linéaires de frênes, chênes, saules,
- conservation et création d'arbres têtards
- pas de plantation de peupliers ni de résineux

Les **arbres têtards** constituent un patrimoine paysager (ils ont été créés à une époque où les propriétaires les utilisaient pour le bois de chauffage), mais ils constituent aussi un habitat précieux pour un cortège de faune dite "cavernicole" à forte valeur patrimoniale (Chouette chevêche par exemple, petits mammifères, Rosalie des Alpes...). Ils peuvent aussi constituer des zones d'ombres et de fraîcheur (pour les troupeaux et pour la faune et la flore), apportant de la diversité dans les parcelles.

Exemples de mesures spécifiques au bocage

- conservation de bandes refuges non exploitées ou exploitées tardivement (après la fin juillet) en bord de cours d'eau
- conservation des haies bocagères stratifiées, larges et connectées (clôtures, pas de pâturage hivernal...)

Les **cours d'eau** ne sont pas fonctionnels pour la faune s'ils n'ont pas des bordures végétalisées et larges. La plupart des cours d'eau ont un lit majeur (zone de crue) et un lit mineur (zone d'écoulement en période "normale"), il est important que le lit majeur ne soit pas labouré ou drainé. La modification de l'écosystème "cours d'eau" entraîne un appauvrissement du cours d'eau lui-même (plus de matières en suspension, plus de polluants, moins de végétation, plus d'érosion, moins de faune et de flore, modification de la

- conservation, restauration, création d'arbres têtards

- conservation des boisements, et création de zones de transition entre les cultures et les boisement (zones non fauchées non pâturées annuellement)

- création de haies spontanées ou plantation de haies sur talus
- conservation des mares / reprofilage si nécessaire
- création de mares
- pas d'engraissement des prairies humides ou tourbeuses,
- pas de drainage de profondeur ou de surface
- ne pas remplacer les prairies humides par des étangs
- réflexion à mener sur les prairies oligotrophes et pelouses
- conservation des fourrés d'ajoncs, des landes à bruyères
- conservation des chemins creux
- zones de libre évolution (création naturelle de buissons)

nappe).

Les haies sur talus sont des zones cruciales dans le fonctionnement de l'écosystème bocager, elles servent de refuge, de zone d'alimentation, de reproduction et de zones de déplacement à beaucoup d'espèces de faune.

Les haies "spontanées" (issues de la libre évolution d'une zone protégée du pâturage et des cultures) sont plus économiques, plus fonctionnelles et plus résilientes que les haies plantées car elles sont composées d'arbustes et arbres qui ont germé naturellement. Leur création est par ailleurs moins gourmande en énergie

Exemples de mesures spécifiques aux zones de plaine

- conservation de bandes refuges non exploitées ou exploitées tardivement (après la fin juillet) en bord de parcelle de culture,
- conversion de zones de culture en prairie permanente,
- privilégier les corridors plutôt que les haies "hors sol" (celles-ci peuvent toutefois être plantées si le contexte historique et biologique s'y prête.
- conservation des boisements, et création de zones de transition entre les cultures et les boisement (zones non fauchées non pâturées annuellement, zones de libre évolution),
- pas de drainage de profondeur ou de surface
- conservation des zones de fourrés dans les vallées sèches et/ou pâturage extensif pour la gestion des pelouses et prairies

En plaine cultivée, les principaux écueils à la survie de la faune et de la flore, outre les pesticides, sont le labour, l'absence de "corridors" et les engrais qui banalisent la végétation (moins d'espèces de plantes = moins d'espèces d'insectes = moins de vertébrés). Favoriser de la diversité dans les zones de plaines cultivées passe d'abord par la diversification des milieux et la réduction de la taille des parcelles.

La création de haies "spontanées" connectées entre elles pour former des corridors de circulation des espèces est plus intéressante pour la biodiversité et économiquement que la plantation de haies.

L'implantation de haies doit prendre en compte le contexte historique du paysage et les exigences des espèces steppiques potentiellement présentes, qui ont besoin d'un paysage dégagé pour nicher (par exemple Oedicnème criard, Busard cendré)

Exemples de mesures spécifiques aux bâtiments et aux cours de ferme

- conserver des zones de libre évolution et des bandes enherbées non fauchées aux abords des chemins et bâtiments
- conserver des pierres non jointives dans les bâtiments en pierre

Les zones de libre évolution et bandes enherbées non fauchées sont intéressantes pour des la conservation d'espèces réputées communes mais fragilisées par notre goût du "propre" (flore et faune). Elles sont des refuges pour les invertébrés et les oiseaux se nourrissant de petites graines (linottes et chardonnerets par exemple).

Les tas de pierre, murets, anfractuosités dans les murs sont favorables à l'accueil de micromammifères, de reptiles, d'oiseaux cavernicoles (rougequeue, Huppe, Chevêche...)

- (créer des tas de pierre et des murets de pierres sèches	Les tas de branches peuvent aussi servir d'abri à tout un cortège de petite faune.
- (conserver ou créer des tas de branchages	
-	Poser des nichoirs ou gîtes à chauves-souris	

Engagements sociétaux

Piliers concernés	Actions favorables	Intérêts de ces actions pour la biodiversité
5	L'éleveur peut s'engager de plusieurs façons : - réflexion sur la transmission de sa ferme en partenariat avec les acteurs locaux dont l'objet est la protection de la nature, - contractualisation ORE, - accueil de stagiaires sur la ferme, avec sujet de stage portant sur la biodiversité, - travail sur le foncier disponible en dehors de sa ferme, en partenariat avec les autres paysans et les autres acteurs de l'installation en faveur de la biodiversité - accueil de sorties nature	L'implication des agriculteurs dans des dynamiques collectives, associatives et/ou d'accueil à la ferme a un effet bénéfique sur les changements sociétaux dont nous avons besoin pour restaurer les dynamiques du vivant. Ces démarches ont des vertus pédagogiques croisées (avec les consommateurs, les habitants du territoire, les jeunes en formation) grâce au partage d'expériences et de connaissances. Le but est de partager les informations et idées sur les liens entre agriculture et biodiversité sauvage, mais aussi de susciter des vocations pour l'installation paysanne.